

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1243 promulgué le Décret n° 48-1726.

n° 1243

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
16 décembre 1948

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1948

Date du numéro
31 décembre 1948

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu le décret n° 48-369 du 3 mars 1948 portant augmentation de 500 p. 100 des pensions d'invalidité des militaires et marins autochtones coloniaux et de leurs ayants cause

Vu le décret n° 48-1726 du 13 novembre 1948,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances : — le décret n° 48-1726 du 13 novembre 1948 portant majoration des taux des pensions d'invalidité allouées aux militaires et marins autochtones de la France d'outre-mer et à leurs ayants cause. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au journal officiel de la colonie.

Le Gouverneur, **P.-H. SIRIEX.**